

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 135/00

ÉFAI – 000311 – AFR 62/010/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE

RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO (RDC)

Floribert Chebeya Bahizire et d'autres membres de La voix des sans voix (VSV)

Londres, le 25 mai 2000

Floribert Chebeya Bahizire et d'autres membres de l'organisation congolaise de défense des droits humains La voix des sans voix (VSV) se sont réfugiés dans la clandestinité pour ne pas être arrêtés. S'ils étaient capturés, ils risqueraient fort d'être torturés et Amnesty International les considérerait comme des prisonniers d'opinion, illégalement détenus en raison de leurs activités légitime de défenseurs des droits humains.

Les services de sécurité s'efforcent de les appréhender depuis que VSV a publié un rapport sur la situation des droits humains en République démocratique du Congo (RDC) le 22 mai 2000. La presse nationale s'est largement fait l'écho de ce document, qui semble avoir suscité la colère des autorités.

D'après les informations recueillies, des communications téléphoniques destinées aux bureaux de VSV à Kinshasa ont été détournées vers les locaux de la Détection militaire des activités anti-patrie (DEMIAP) ces derniers jours.

Il est de notoriété publique que la torture et les autres formes de mauvais traitements sont monnaie courante au centre de détention de la DEMIAP, et il y a tout lieu de penser que Floribert Chebeya Bahizire ainsi que les autres membres de VSV y seraient victimes de tels sévices s'ils y étaient incarcérés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Par le passé, Floribert Chebeya Bahizire et d'autres membres de VSV ont été harcelés, arrêtés et maltraités en raison de leur engagement en faveur des droits humains. Les défenseurs des droits fondamentaux, de même que les militants politiques de l'opposition, les journalistes et les syndicalistes, sont régulièrement pris pour cibles par les autorités de la RDC, dans le cadre de manœuvres destinées à étouffer toute opposition réelle ou supposée au gouvernement du président Laurent-Désiré Kabila.

VSV est une organisation non gouvernementale (ONG) indépendante fondée à la fin des années 80, qui publie régulièrement des rapports sur la situation des droits humains en RDC.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / fax / télégramme / courrier électronique (en français ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par le fait que les forces de sécurité s'efforcent d'appréhender Floribert Chebeya Bahizire et d'autres membres de La voix des sans voix (VSV) ;
- exhortez les autorités de la RDC à ordonner aux forces de sécurité de ne pas arrêter les membres de VSV uniquement parce que cette organisation a publié le 22 mai 2000 un rapport sur la situation des droits humains en RDC ;
- indiquez que vous considéreriez Floribert Chebeya Bahizire, de même que tout autre membre de VSV, comme un prisonnier d'opinion s'il devait être placé en détention au seul motif de son engagement pacifique en faveur des droits humains ;
- dites-vous vivement inquiet à l'idée que ces militants risqueraient fort d'être torturés s'ils étaient appréhendés par la Détection militaire des activités anti-patrie (DEMIAP).

APPELS À :

Président de la République :

Président Laurent-Désiré Kabila
Président de la République
Présidence de la République
Kinshasa-Ngaliema
République démocratique du Congo

Télégrammes : Président, Kinshasa, République
démocratique du Congo

Courriers électroniques : UPP@ic.cd

Fax : 243 880 2120 (l'obtention de cette ligne peut s'avérer
très difficile)

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice :

Monsieur Mwenze Kongolo
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
BP 3137 Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre des Droits humains :

Monsieur Léonard She Okitundu
Ministre des droits humains
Ministère des droits humains
Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République démocratique du Congo dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 7 JUILLET 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*